

Agrément Technique ATG avec Certification

TOITURES



ATG 2695

**SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ
SYNTHÉTIQUE MONOCOUCHE**

PVC

SIKAPLAN® SGK

Valable du 1/4/2022
au 31/3/2027

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon 53 – 1040 Bruxelles
www.bcca.be – info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

SIKA Services AG
Tüffenwies, 16 – 22
CH - 8048 ZÜRICH
Tél. : +41 (0)1 436 47 00
Fax : +41 (0)1 436 45 88
Site Internet : www.sika.be

Distributeur :

SIKA Belgium s.a.
Venecoweg, 37
9810 NAZARETH
Tél. : +32 (0)9 381 65 00
Fax : +32 (0)9 381 65 10
Site Internet : bel.sika.com
Courriel : info@be.sika.com

1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du système (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du système en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le Titulaire d'Agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le Titulaire d'Agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du système soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du système à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le Titulaire d'Agrément [et le Distributeur] est/sont tenu(s) de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le Titulaire d'Agrément [ou le Distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du système à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « applicateur ».

2 Objet

Cet agrément porte sur un système d'étanchéité pour toiture plate ou en pente dont le domaine d'application est indiqué dans la fiche de pose (Tableau 11).

Le système se compose des membranes d'étanchéité SIKAPLAN®SGK qui doivent être utilisées avec les produits auxiliaires décrits dans cet agrément en conformité avec les prescriptions d'exécution reprises dans le § 5.

Les membranes d'étanchéité sont soumises à une certification de produit selon le règlement de certification d'ATG d'application. Cette procédure de certification consiste en un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par une surveillance externe régulière effectuée par l'organisme de certification désigné par l'UBA t.c asbl.

De plus, l'agrément de l'ensemble du système repose sur l'utilisation des produits auxiliaires pour lesquels l'attestation de la conformité aux critères de prestation ou d'identification donnés dans le § 3.2 permet de garantir la confiance en leur qualité.

3 Matériaux, composants du système d'étanchéité de toiture

3.1 Membranes d'étanchéité de toiture

Tableau 1 – Aperçu des différentes membranes

Nom commercial	Description
SIKAPLAN®SGK	Membrane à base de PVC, ce dernier non compatible au bitume, armée d'un voile de verre et sous-facée d'un non-fissé de polyester.

Les membranes mentionnées peuvent être utilisées en monocouche pour les systèmes d'étanchéité de toiture décrits dans cet agrément technique. Elles assurent l'étanchéité à l'eau à condition d'être utilisées conformément aux prescriptions reprises dans le § 5 et dans la fiche de pose.

3.1.1 Description des membranes

Les membranes d'étanchéité SIKAPLAN®SGK sont fabriquées à base de chlorure de polyvinyle (PVC), de plastifiants, de stabilisants (thermiques et pour les UV), de pigments, d'agents retardateurs de feu, de fongicide et de charges minérales. Elles sont armées d'un voile de verre et sous-facée d'un non-fissé de polyester.

Les membranes sont constituées de deux couches obtenues par calandrage, entre lesquelles une armature en voile de verre est placée. Les membranes sont obtenues par un laminage de ces couches. La face inférieure des membranes est parachevée au moyen d'un sous-façage constitué d'un non-fissé de polyester. Celui-ci en permet l'application sur supports bitumineux (voir la fiche de pose, Tableau 11)

La composition et les caractéristiques des différentes couches sont connues de l'organisme de certification .

Les caractéristiques des membranes sont données dans le Tableau 2.

Les membranes SIKAPLAN®SGK sont disponibles en 3 épaisseurs de 1,20 mm, 1,50 mm et 1,80 mm.

Tableau 2 – SIKAPLAN®SGK

Caractéristiques d'identification	SIKAPLAN®SGK			
	1.2	1.5	1.8	
Type d'armature	A			
Type de sous-façage	B			
Membrane				
Épaisseur effective [mm]	-5 %, +10 %	1,20	1,50	1,80
Masse surfacique [kg/m²]	-5 %, +10 %	1,63	2,00	2,40
Longueur nominale [m]	-0 %, +5 %	15,00 / 20,00 ⁽¹⁾		
Largeur nominale [m]	-0,5 %, +1 %	2,000 ⁽¹⁾		
Couleur de la face supérieure (membrane)	Gris clair / Gris foncé			
Couleur de la face inférieure (membrane)	Gris foncé			
Usage (membranes concernées)				
En indépendance	-	-	-	
En adhérence totale				
Colle à froid	X	X	X	
En semi-indépendance	-	-	-	
Fixée mécaniquement (dans le recouvrement)	-	-	-	
⁽¹⁾ : D'autres dimensions peuvent être fournies à la demande.				

Les caractéristiques des éléments entrant dans la composition des membranes SIKAPLAN®SGK sont mentionnées au Tableau 3 (armature) et au Tableau 4 (sous-façage).

Tableau 3 – Armature

Caractéristiques d'identification	A	
Type	Voile de verre	
Masse surfacique [g/m²]	±10 %	50
Résistance à la traction [N/50 mm]		
Longitudinale		≥ 110
Transversale		≥ 70
Élongation à la charge maximale [%]		
Longitudinale		-
Transversale		-

Tableau 4 – Sous-façage

Caractéristiques d'identification	B	
Type	Non-fissé de polyester	
Masse surfacique [g/m²]	±20 %	180
Résistance à la traction [N/50 mm]		
Longitudinale		≥ 360
Transversale		≥ 324
Élongation à la charge maximale [%]		
Longitudinale		≥ 40
Transversale		≥ 40

3.1.2 Performances des membranes

Les performances des membranes SIKAPLAN®SGK sont données dans le § 6.1 du Tableau 10.

3.2 Produits auxiliaires

3.2.1 Colle synthétique

3.2.1.1 Colle SIKA TROCAL C-300

Colle polyuréthane monocomposante (PU) utilisée pour le collage en adhérence totale de la membrane sur la surface de toiture.

Tableau 5 – SIKA TROCAL C-300

Caractéristiques d'identification	SIKA TROCAL C-300
Masse volumique [kg/l] ± 5 %	1,08
Teneur en cendre [%] ± 5 %abs	82
Viscosité Brookfield -20 °C [mPa.s]	4.600 ± 1.000
Couleur	Brun doré
Température d'application [°C]	+5 à +25
Prestations	
Durée de conservation [mois]	12 (+4 °C à +30 °C)
Conditionnement	Bidons de 6 kg
Supports	
Voir le § 5.3.1.	

Dans le cadre du présent ATG, la colle à froid synthétique SIKA 300 a été soumise à un examen d'agrément et à une certification limitée par l'opérateur de certification désigné par l'UBA^tc asbl .

Ceci comprend les éléments suivants :

- Le produit a été identifié à l'aide d'essais types initiaux.
- Le produit est traçable.
- Le produit est contrôlé par le fabricant et les résultats de ces contrôles sont vérifiés par l'organisme de certification.
- Chaque année, le produit est soumis à des essais de contrôle externes.

3.2.2 Membranes pour détails de toiture

3.2.2.1 Membrane SIKAPLAN® S

La membrane SIKAPLAN® S est non armée et non compatible au bitume. Les membranes SIKAPLAN® S sont fabriquées à base de chlorure de polyvinyle (PVC), de plastifiants, de stabilisants (thermiques et pour les UV), de pigments, d'agents retardateurs de feu, d'agents anti-racines, et de charges minérales. Elle est utilisée pour la réalisation de toutes sortes de détails.

3.2.2.2 Membrane SIKAPLAN® SG

La membrane SIKAPLAN® SG est une membrane d'étanchéité synthétique pour toitures, constituée de plusieurs couches, à base de polychlorure de vinyle (PVC) de première qualité, armée d'un voile de verre.

Elle est utilisée pour les détails de finition, les acrotères et la réalisation de raccords transversaux.

La membrane SIKAPLAN® SG fait partie du système décrit, mais ne fait pas partie du présent agrément et n'est pas soumise à la certification.

3.2.3 Pièces préformées et accessoires de toiture

Les pièces pour angles intérieurs et extérieurs sont fabriquées à partir de même composition que le SIKAPLAN® S.

Les pièces préformées et les accessoires de toiture font partie du système décrit, mais ne font pas partie du présent agrément et ne sont pas soumis à la certification .

3.2.4 Tôles colaminées

Les tôles colaminées sont fabriquées à partir d'une feuille d'acier galvanisé de 0,6 mm sur laquelle une feuille de PVC non armée de 0,80 mm (de même composition que SIKAPLAN® S) est laminée.

Tableau 6 – Tôle colaminée

Caractéristiques d'identification	
Épaisseur de la feuille PVC [mm]	0,80
Épaisseur totale [mm]	1,40
Longueur [m]	2,00 / 3,00 / 30,00
Largeur [m]	1,00
Couleur	Gris clair, gris foncé ou terracotta

Les tôles colaminées font partie du système décrit, mais ne font pas partie du présent agrément et ne sont pas soumises à la certification .

3.2.5 PVC liquide

Le PVC liquide est éventuellement utilisé pour réaliser la finition des joints de recouvrement.

Le PVC liquide fait partie du système décrit, mais ne fait pas partie du présent agrément et n'est pas soumis à la certification.

3.2.6 Nettoyant SIKA TROCAL CLEANER

SIKA TROCAL CLEANER est un nettoyant constitué d'un mélange de solvants hautement volatils. Ce nettoyant est utilisé pour l'élimination de salissures locales de membranes SIKAPLAN® PVC et de joints en PVC.

Tableau 7 – Nettoyant SIKA TROCAL CLEANER

Caractéristiques d'identification	SIKA TROCAL CLEANER
Masse volumique [g/cm³]	0,90
Couleur	Transparent
Prestations	
Durée de conservation [mois]	24 (+5 °C à +25 °C)
Conditionnement	En bidons de 4 et 9 kg

Le nettoyant SIKA TROCAL CLEANER fait partie du système décrit, mais ne fait pas partie du présent agrément et n'est pas soumis à la certification.

3.2.7 Isolant thermique

L'isolant thermique doit faire l'objet d'un Agrément Technique (ATG) avec certification pour l'application en toiture.

3.2.8 Pare-vapeur

Pour les pare-vapeur possibles et leur mode de pose, nous renvoyons au chapitre 6 de la NIT 215 du CSTC.

Les pare-vapeur font partie du système décrit, mais ne font pas partie du présent agrément et ne sont pas soumis à la certification.

4 Fabrication et commercialisation

4.1 Membranes

Les membranes SIKAPLAN® SGK sont fabriquées dans l'usine de Sika Trocal GmbH à Troisdorf (DE).

Marquage : les rouleaux de membranes sont pourvus d'un marquage reprenant le nom du produit, le Titulaire d'agrément, le logo de la marque ATG et le numéro d'ATG. Le numéro d'article, les dimensions (épaisseur, longueur, largeur) sont également appliqués sur les rouleaux.

Les rouleaux sont conditionnés en palettes sous une housse thermorétractable.

Le code de production est également appliqué sur le rouleau et la palette.

La firme Sika Belgium s.a. assure la commercialisation du produit.

4.2 Produits auxiliaires

Les produits auxiliaires (couches de désolidarisation, solvants, SIKA TROCAL C-300...) sont fabriqués pour la firme Sika Services AG.

La firme Sika Belgium s.a. assure la commercialisation des produits auxiliaires.

5 Conception et mise en œuvre

Les étanchéités de toiture réalisées en monocouche nécessitent, plus que celles réalisées en multicouche, un soin particulier lors de l'exécution. Il appartient dès lors à l'entrepreneur de n'utiliser qu'une main d'œuvre hautement qualifiée et de s'assurer, par une surveillance régulière et exigeante, qu'à tout moment et en tout endroit, le travail soit exécuté conformément aux spécifications du fabricant.

La pose ne pourra être effectuée que par des entreprises formées par la firme Sika Belgium s.a..

5.1 Documents de référence

- NIT 215 : « La toiture plate – Composition, matériaux, réalisation, entretien » (CSTC).
- NIT 244 : « Les ouvrages de raccord des toitures plates : principes généraux » (CSTC).
- « UEATc Technical Guide for the assessment of non-reinforced, reinforced and/or backed roof waterproofing systems made of PVC (2001) ».
- Feuillet d'information de l'UBATc n° 2012/02 : « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 ».
- Directives de mise en œuvre du titulaire d'ATG.

5.2 Conditions hygrothermiques – pare-vapeur

Cf. NIT 215.

5.3 Pose de l'étanchéité de toiture

La pose de l'étanchéité de toiture doit intervenir conformément L'étanchéité de toiture est posée conformément à la NIT 215.

Le travail est interrompu par temps humide (pluie, neige, brouillard) et lorsque la température ambiante est inférieure à +5 °C. Il est repris une fois le support sec, sauf pour le soudage à l'air chaud (voir le § 5.3.2).

La fiche de pose reprend la composition de l'étanchéité de toiture en fonction du type de pose et de la nature du support dépendant ou non des prescriptions feu de l'A.R. du 07/07/1994 et des révisions du 19/12/1997, du 04/04/2003, du 01/03/2009, du 12/07/2012 et du 18/01/2017.

La pose s'effectue sans induire de tension dans la membrane, sur une surface sèche et sans aspérités.

5.3.1 Pose en adhérence totale

Les caractéristiques des colles sont reprises dans le § 3.2.1.

Tableau 8 – compatibilité entre les colles et les supports

Support	Colle SIKA TROCAL C-300 (1)
PU parementé	
Voile de verre bitumé	-
Voile de verre minéralisé	-
Aluminium	-
Complexe aluminium multicouche	-
MW parementée	
Voile de verre bitumé	-
Voile de verre minéralisé	-
EPS	
Nu	X
Voile de verre bitumé	-
PEB	-
Revêtement bitumineux (2)	X
Béton	-
Béton cellulaire	-
Bois, multiplex, ...	-

(1) : X = compatible
- = non prévu dans le cadre de cet Agrément.
(2) : Si le revêtement bitumineux est lui-même en adhérence totale.

5.3.1.1 Au moyen de la colle SIKA TROCAL C-300

Les membranes et les supports compatibles avec la colle SIKA TROCAL C-300 sont donnés dans le Tableau 8.

La colle doit être répartie uniformément au moyen d'une raclette en caoutchouc ou d'une spatule. La répartition étant déterminée en fonction du type de support et de la charge au vent. Consommation : 250 g/m² à 350 g/m².

Les recouvrements sont réalisés conformément au § 5.3.2.

5.3.2 Recouvrement des lés

Le recouvrement des lés est d'au minimum 60 mm dans le sens longitudinal, de sorte qu'il subsiste toujours au moins 10 mm de parement de voile de polyester sous le recouvrement (voir la Fig. 1).

Pour les joints en about de lé, le recouvrement des lés est d'au minimum 10 mm. Le recouvrement d'about est ensuite recouvert d'une bande soudée de SIKAPLAN® SG d'une largeur minimale de 125 mm (voir la Fig. 2).

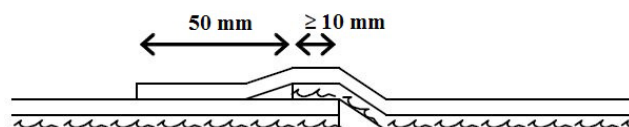


Fig. 1 – Joint longitudinal

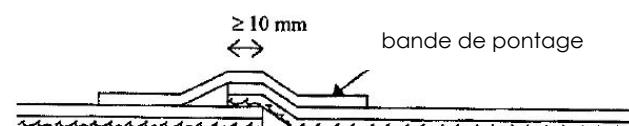


Fig. 2 – Joint d'about de lé (transversal)

La zone de soudage doit présenter une largeur minimale de 20 mm en cas de soudage à l'air chaud.

L'assemblage des lés peut être réalisé à l'air chaud.

Dans tous les cas, il convient de presser la zone de soudage en cours de soudage.

Tous les raccords par recouvrement et assemblages en T étanches doivent être protégés à l'aide de PVC liquide afin d'empêcher les éventuelles infiltrations d'humidité par capillarité, sauf en cas de soudage à l'aide d'une soudeuse automatique (voir les prescriptions du fabricant). L'utilisation de PVC liquide peut éventuellement être remplacée par la fermeture des capillaires à l'air chaud.

Refermer les capillaires à l'air chaud ou par injection d'une solution PVC de type S

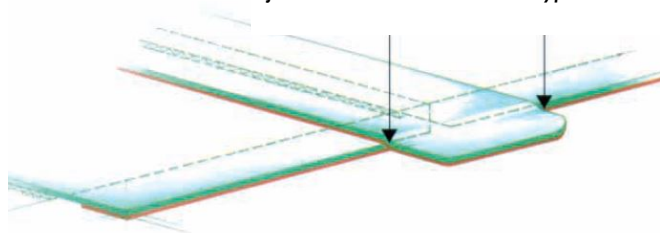


Fig. 3 – Fermeture des joints à action capillaire

La qualité de la soudure peut être contrôlée, par exemple à l'aide d'une pression exercée sur le joint à l'aide d'une truelle métallique. La surface à souder doit être propre (absence de graisse, poussière, eau, ...).

5.3.2.1 Soudure à l'air chaud

La soudure des joints peut être réalisée à l'aide de soudeuses automatiques ou manuelles.

La soudure a une largeur minimale (mesurée à partir du bord extérieur du lé supérieur) de 20 mm en cas de soudure manuelle ou en cas d'utilisation d'une soudeuse automatique.

Le travail est interrompu en cas de températures inférieures à -5 °C.

5.4 Détails de toiture

Pour la réalisation des joints de dilatation, des relevés, des rives et des chéneaux, on se référera à la NIT 244 et aux prescriptions du Titulaire d'agrément.

Afin d'obtenir la sécurité au feu et l'étanchéité à l'air requises, les détails de toiture doivent être exécutés de manière à ce que les fuites d'air soient évitées.

5.5 Stockage et préparation du chantier

Cf. NIT 215.

Les membranes doivent être entreposées à plat sur un support propre, lisse et sec, sans aspérités pointues et à l'abri des conditions climatiques défavorables.

5.6 Résistance au vent

La résistance au vent de l'étanchéité est déterminée à partir de la charge au vent à prévoir. Celle-ci est calculée conformément au Feuillelet d'information de l'UBAtc n° 2012/2 : « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 ».

Les valeurs de calcul qui doivent être prises en compte pour le dimensionnement de la résistance au vent sont données dans le Tableau 9.

Tableau 9 – Valeurs de calcul de la résistance au vent (système d'étanchéité)

Application	Support membrane	Valeur de calcul [Pa]
SIKAPLAN® SGK		
En adhérence totale (TC)	Colle membrane : SIKA TROCAL C-300	2.800 ⁽¹⁾ 4.500 ⁽²⁾
	EPS Nu Revêtement bitumineux	
⁽¹⁾ : Ces valeurs proviennent d'un essai au vent pour lequel un coefficient de sécurité matériel de 1,5 a été utilisé. ⁽²⁾ : Ces valeurs ont été écornées selon les prescriptions du Titulaire d'agrément.		

Les valeurs obtenues tiennent compte de l'effet de la charge au vent avec une période de retour de 25 ans tel que décrit dans le Feuillelet d'Information UBAtc n°2012/02 : « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 ».

En cas de systèmes collés, il est nécessaire de prévoir une fixation au droit du pied de l'acrotère. À proximité immédiate de l'acrotère ou d'une émergence, il convient de prévoir une stabilisation du bord en optant de préférence pour des profilés laminés SIKA à intervalles réguliers ou pour un rail linéaire.

La fiche de pose doit être prise compte conjointement aux valeurs de calcul.

Ces valeurs de calcul doivent être comparées aux valeurs de calcul pour l'isolant thermique des toitures (cf. ATG de l'isolant). La valeur de calcul la plus basse sera prise en compte.

6 Performances

- Les performances des membranes SIKAPLAN® SGK sont reprises dans le § 6.1 du Tableau 10.

Dans la colonne « UEAtc/UBAtc » sont repris les critères d'acceptation fixés par l'UEAtc et/ou par l'asbl UBAtc. Dans la colonne « Critères évalués » sont repris les critères que le Titulaire d'agrément a lui-même fixés.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles réalisés et fait partie de la certification produit.

- Les performances du système sont reprises dans le § 6.2 du Tableau 10 (pour les membranes SIKAPLAN® SGK).

Dans la colonne « UEAtc/UBAtc » sont repris les critères d'acceptation fixés par l'UEAtc et/ou par l'asbl UBAtc. Dans la colonne « Critères évalués » sont repris les critères que le Titulaire d'agrément a lui-même fixés.

Tableau 10 – SIKAPLAN® SGK

Caractéristiques	Méthodes d'essai	Critères UEAtc/UBAtc ⁽¹⁾	Critères évalués	Essais évalués ⁽²⁾
			SIKAPLAN® SGK	
6.1 Performances de la membrane				
Épaisseur effective [mm]	NBN EN 1849-2	MDV ($\geq 1,20$) -5 %, +10 %		
1.2			1,20	X
1.5			1,50	X
1.8			1,80	X
Teneur en plastifiant [%]	NBN EN ISO 6427	MDV ± 2 %abs	34,0	X
Initiale		$\Delta \leq 3,0$ %abs	$\Delta \leq 3,0$ %abs	X
Après 28 jours dans l'eau à 23 °C		$\Delta \leq 3,0$ %abs	$\Delta \leq 3,0$ %abs	X
Après 2.500 h d'exposition aux UV(A)		$\Delta \leq 3,0$ %abs	$\Delta \leq 3,0$ %abs	X
Stabilité dimensionnelle [%]	NBN EN 1107-2			
Longitudinale		$\leq 1,0$	$\leq 0,3$	X
Transversale		$\leq 1,0$	$\leq 0,3$	X
Étanchéité à l'eau	NBN EN 1928	Étanche à 10 kPa	Étanche à 10 kPa	X
Résistance à la traction [N/50 mm]	NBN EN 12311-2 (méthode A)			
Longitudinale		≥ 500	≥ 600	X
Transversale		≥ 500	≥ 600	X
Élongation à la charge maximale [%]	NBN EN 12311-2 (méthode A)			
Longitudinale		≥ 40	≥ 50	X
Transversale		≥ 40	≥ 50	X
Résistance à la déchirure (au clou) [N]	NBN EN 12310-1			
Longitudinale		≥ 150	≥ 150	X
Transversale		≥ 150	≥ 150	X
Pliabilité à basse température [°C]	NBN EN 495-5			
Initiale		≤ -20	≤ -25	X
Après 24 semaines à 70 °C	(NBN EN 1297)	$\Delta = 0$ °C	$\Delta \leq 0$ °C	X
Perte de masse [%]				
Après 24 semaines à 70 °C	UEAtc § 4.4.1.1	$\Delta \leq 2,0$ %	$\Delta \leq 2,0$ %	X
⁽¹⁾ : MDV = Manufacturer's Declared Value / MLV = Manufacturer's Limiting Value ⁽²⁾ : X : évalué et conforme aux critères du titulaire d'agrément ⁽³⁾ : Ou rupture hors du joint				

Tableau 10 (suite) – SIKAPLAN® SGK

Caractéristiques	Méthodes d'essai	Critères UEAtc/UBAtc ⁽¹⁾	Critères évalués	Essais évalués ⁽²⁾
			SIKAPLAN® SGK	
6.2 Prestations du système				
6.2.1 Système de toiture				
Poinçonnement statique [classe L]	NBN EN 12730			
Sur EPS 100	Méthode A	≥ MLV	≥ L20	X
Sur béton	Méthode B	≥ MLV	≥ L20	X
Résistance au choc [mm]	NBN EN 12691			
Aluminium				
1,20 mm	Méthode A	≥ MLV	≥ 500	X
1,50 mm		≥ MLV	≥ 700	X
1,80 mm		≥ MLV	≥ 800	X
EPS 150				
1,20 mm	Méthode B	≥ MLV	≥ 1250	X
1,50 mm		≥ MLV	≥ 1500	X
1,80 mm		≥ MLV	≥ 1500	X
6.2.2 Recouvrement des lés				
Résistance au pelage des joints [N/50 mm]	NBN EN 12316-2			
Soudure à l'air chaud		≥ 150 (moyenne)	≥ 150 (moyenne)	X
Résistance au cisaillement des joints [N/50 mm]	NBN EN 12317-2			
Soudure à l'air chaud		≥ traction ⁽³⁾	Rupture hors du joint	X
6.2.3 Adhérence au support - essai de pelage				
SIKAPLAN® SGK avec colle SIKA TROCAL C-300 sur :				
EPS nu [N/50 mm]	UEAtc § 4.3.3			
Initiale		≥ 25	≥ 25	X
Après 28 jours à 80 °C		≥ 25, Δ ≤ 50 %	≥ 25, Δ ≤ 50 %	X
Étanchéité bitumineuse [N/50 mm]				
Initiale		≥ 25	≥ 25	X
Après 28 jours à 80 °C		≥ 25, Δ ≤ 50 %	≥ 25, Δ ≤ 50 %	X
⁽¹⁾ : X : testé et conforme aux critères du titulaire de l'ATG				
Propriétés		Méthodes d'essai	Essais évalués	
6.2.4 Essais au vent (pour les valeurs de calcul, voir le Tableau 9, § 5.6)				
Multiplex, EPS nu 100 mm, SIKAPLAN® SGK 1,2 mm collée au moyen de SIKA TROCAL C-300		UEAtc § 4.3.2	Résultat d'essai = 4.200 Pa rompt à 4.500 Pa (détachement de l'EPS)	
Multiplex, membrane bitumineuse soudée (support étanche à l'air), SIKAPLAN® SGK 1,2 mm collée au moyen de SIKA TROCAL C-300			Résultat d'essai = 10.000 Pa Pas de rupture	
6.2.5 Résistance chimique				
La membrane résiste à l'action de la majorité des produits, mais pas à certaines substances telles que : l'essence, le pétrole, le benzène, les solvants organiques, les graisses, les huiles, les goudrons, les détergents et produits d'oxydation concentrés et à haute température. En cas de doute, il y a lieu de demander l'avis du fabricant ou de son représentant.				
⁽¹⁾ : MDV = Manufacturer's Declared Value / MLV = Manufacturer's Limiting Value				
⁽²⁾ : X : évalué et conforme aux critères du titulaire d'agrément ⁽³⁾ : Ou rupture hors du joint				

7 Directives d'utilisation

7.1 Accessibilité

Seuls les revêtements d'étanchéité pourvus d'un dallage ou d'un revêtement équivalent sont accessibles. L'accès aux autres revêtements est permis exclusivement à des fins d'entretien.

7.2 Entretien

L'entretien de l'étanchéité de toiture et de sa protection sera effectué annuellement avant et après l'hiver. Il porte sur les points tels que mentionnés dans la NBN B 46-001 ou ceux mentionnés dans la NIT 215.

7.3 Réparation

Les réparations de l'étanchéité de toiture ou de sa protection seront réalisées au moyen des mêmes matériaux que ceux qui ont été utilisés. Les réparations seront effectuées avec soin et conformément aux prescriptions du titulaire d'ATG.

8 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans l'en-tête de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'Agrément Technique.
- C.** Le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le Titulaire d'Agrément, le Distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le Titulaire d'Agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du système, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2695) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou du Distributeur, des dispositions de l'article 8.

Fiche de pose SIKAPLAN® SGK

La fiche de pose ci-dessous apporte un complément d'explication au Tableau 2 et mentionne les types de membranes et leurs techniques de pose en fonction du support, conformément aux exigences incendie, telles que prévues par l'A.R. du 07/07/1994 (y compris les modifications reprises dans l'A.R. du 19/12/1997, du 04/04/2003, du 01/03/2009, du 12/07/2012 et du 18/01/2017. Les codes ont été repris de la NIT 215.

Symboles et nom des produits :

◆ = SIKAPLAN® SGK

Symbole utilisé :

○ = L'application n'est pas prévue dans le cadre du présent ATG

Possibilités de pose : voir le Tableau 11 + prescriptions de la NIT 215 du CSTC.

Tableau 11 – Fiche de pose

Système de pose	A.R.	Couche de protection lourde (ballast, dalles, ...)	Support														
			PU	PF	EPS non revêtu	EPS revêtu	CG non revêtu	CG revêtu	MW, EPB	Ancienne étanchéité	Béton et béton de pente léger	Béton cellulaire	Multiplex, fibrociment, panneau de particules	Panneau en fibres de bois liées au ciment	Plancher bois		
			(a)	(a)		(a)	(b)					(c)	(c)				
En adhérence totale – colle SIKA TROCAL C-300																	
Monocouche (TC)	d'application	Sans	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
		Avec	Non autorisée														
	pas applicable	Sans	○	○	◆	○	○	○	○	○	◆	○	○	○	○	○	○
		Avec	Non autorisée														
(a) : PU/PF/EPS/CG : l'isolant est toujours revêtu d'un sous-façage adapté. (b) : CG non revêtu : une première sous-couche bitumineuse (V3 ou supérieure) est collée en adhérence totale à l'aide de bitume chaud sur le CG. (c) : béton (cellulaire) : le béton doit être sec.																	

Cet Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé « TOITURES », accordé le 1 octobre 2013.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 1 avril 2022.

Cet ATG remplace l'ATG 2695, valable du 10/08/2021 à 09/08/2026. Les modifications par rapport aux versions précédentes sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente

Révision du texte et corrections rédactionnelles
Tableau 4 : Ajustement du critère "Élongation à la charge maximale [%] - Transversal".
Tableau 10 : suppression de la caractéristique "Résistance au cisaillement des joints [N/50 mm] soudure au solvant THF (NBN EN 12317-2)".
Suppression de l'application "Soudage avec le solvant THF".

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification


Eric Winnepenninckx,
Secrétaire général


Benny de Blaere,
Directeur


Olivier Delbrouck,
Directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



l'UBAtc asbl est notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.
Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de:



European Organisation for Technical Assessment

www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique
dans la construction

www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations

www.wftao.com